

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC CLIC EURO 85

ISIN : FR0000438087

Catégorie de part : G

Le FCP est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr

Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 31 octobre 2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Durée :

Le FCP est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

La société de gestion peut procéder à la liquidation du FCP, si l'actif devient inférieur au montant minimum réglementaire ou de manière discrétionnaire, après l'agrément attribué par l'autorité des marchés financiers sur l'opération de liquidation et information des porteurs.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent tirer profit d'une partie de la hausse des marchés d'actions de la zone euro tout en prenant un risque limité en cas de baisse de ces marchés.
- Il a pour objectif :
 - D'offrir une protection du capital net investi telle que décrite ci-dessous au paragraphe « protection partielle du capital »
 - De réaliser une allocation dynamique entre les marchés d'actions de la zone euro et le marché monétaire, et de ce fait de participer à l'évolution de ces marchés, dans des proportions variables qui sont fonction des conditions de marchés, du niveau des protections et des anticipations du gérant.
 - Et, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'exposer le portefeuille de façon plus conséquente au marché monétaire euro afin de lui permettre d'honorer ses protections.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence. Pour plus de détails, consulter dans le prospectus complet les avantages et inconvénients et les scénarios de marché.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'exposition aux marchés d'actions de la zone euro peut varier entre 0% et 100%. Elle est réalisée par l'achat de paniers d'actions ou de produits dérivés sur actions.
- L'investissement sur les marchés de taux sera réalisé par l'intermédiaire d'obligations et de titres de créances libellés en euro, émis par des entités publiques ou privées, de rating court terme minimum A-1 / P-1 (selon Standard & Poors ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).
- La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Le FCP pourra procéder à l'achat d'instruments financiers à terme tels que les swaps de taux ou les floors dans un but de gestion de la protection.
- Le FCP pourra également procéder à l'achat de contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap ») à titre de couverture du portefeuille actions.
- Le FCP a recours à un gap swap, instrument financier à terme négocié de gré à gré à des fins de couverture lui permettant de se protéger contre les risques de marché extrêmes. L'utilisation de cet instrument présente un coût supplémentaire pour les porteurs.

Protection partielle du capital :

Etablissement délivrant la protection : HSBC Continental Europe.

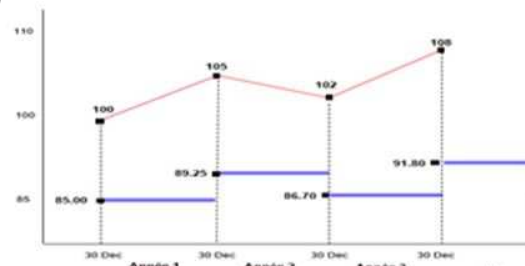
Le FCP émet, chaque année, une protection annuelle égale à 85% de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Elle est valable immédiatement pour tous les porteurs et pendant un an.

- La protection émise est susceptible d'être améliorée lorsque la valeur liquidative du FCP s'apprécie et inversement elle peut diminuer quand la valeur liquidative du FCP baisse.

- En cas de relèvement du niveau de protection partielle, le niveau d'exposition à l'actif risqué pourrait être revu à la baisse pour honorer cette nouvelle protection (valable immédiatement et pendant un an). Une baisse du niveau d'exposition aura pour conséquence d'amoindrir la participation du FCP aux variations des marchés d'actions.

Le graphique illustre le mécanisme d'émission annuelle des protections, valables immédiatement et pendant une année.

Le 30 décembre de l'année 0 la Valeur Liquidative est à 100 euros et une protection est émise sur un niveau de 85 euros valable immédiatement et sur toute l'année 1. En fin d'année 1, la Valeur Liquidative est passée de 100 euros à 105 euros, la protection de 85 euros disparaît et une nouvelle protection est émise à 89.25 eur (soit 85% de la Valeur Liquidative à 105) valable sur toute l'année 2 et ainsi de suite. Les protections peuvent aussi diminuer comme illustré en fin d'année 2 où la Valeur Liquidative baisse à 102 euros et la protection à 86.70 euros pour l'année 3.



Pour en savoir plus sur les caractéristiques et conditions de la protection, se référer au prospectus du FCP.

- Les sommes distribuables de la part G sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 4 ans minimum.

Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

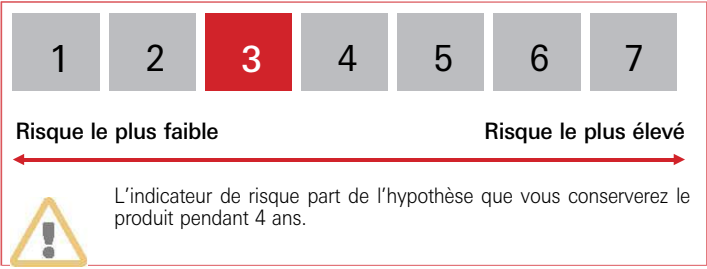
Dépositaire : CACEIS BANK.

Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DIC/ prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu’est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : contrepartie. Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 4 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 6 000	EUR 5 930
	Rendement annuel moyen	-39,97 %	-12,25 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 640	EUR 8 590
	Rendement annuel moyen	-13,61 %	-3,72 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 840	EUR 9 610
	Rendement annuel moyen	-1,63 %	-1,00 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 850	EUR 12 200
	Rendement annuel moyen	8,54 %	5,10 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mai 2015 et mai 2019. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2017 et décembre 2021. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre février 2021 et février 2025.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n’est pas en mesure d’effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion serait sans effet pour votre investissement. Les actifs du FCP sont conservés chez la banque dépositaire du FCP, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la faillite de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de faillite de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le FCP en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. Une défaillance du garant de la protection ne permettrait plus de garantir la protection de la valeur liquidative décrite dans la section "En quoi consiste ce produit ?". Dans cas, selon les performance du FCP, vous pourriez obtenir moins que prévu. Le FCP n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c’est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l’incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d’investissement et différentes périodes d’investissement possibles.

- Nous avons supposé :
- qu’au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
 - 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	434 EUR	846 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,3 %	2,1 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,10% avant déduction des coûts et de -1,00% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu’elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation du montant attendu sur un an à compter du 01 janvier 2025.	127 EUR
Coûts de transaction	0,07 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 4 ans

Un investissement dans ce FCP doit être considéré comme un investissement à moyen terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCP avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCP ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCP et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

Le FCP dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

Fiscalité : La part G est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.